

**Société suisse des
ingénieurs et des architectes**

Sia Directive
Édition 1994

462

Évaluation de la sécurité structurale des ouvrages existants

**Mandat d'évaluation de la sécurité structurale
Base de vérification de la sécurité structurale
Vérification de la sécurité structurale
Mesures propres à assurer la sécurité**

Table des matières

	page
0	Champ d'application 4
0 1	Délimitation 4
0 2	Normes SIA également applicables 4
0 3	Dérogations 4
1	Terminologie 5
1 1	Termes et définitions 5
1 2	Notations 5
2	Mandat d'évaluation de la sécurité structurale 6
2 1	Raison d'être 6
2 2	Mandat 6
2 3	Déroulement 6
2 4	Recours à un collège d'experts 7
3	Bases de vérification de la sécurité structurale 8
3 1	Principes 8
3 2	Inventaire des documents relatifs à l'ouvrage 8
3 3	Relevé de l'état de l'ouvrage et actualisation des informations 8
3 4	Actualisation du plan de sécurité 9
3 5	Comportement en présence de risques 9
4	Vérification de la sécurité structurale 10
4 1	Principes et exigences 10
4 2	Vérification de la sécurité structurale pour les actions statiques 10
4 3	Vérification de la sécurité structurale sous l'effet d'actions accidentelles 11
4 4	Vérification de la sécurité à la fatigue 12
4 5	Evaluation qualitative de la sécurité structurale 12
5	Sécurité des structures 13
5 1	Mesures urgentes de sécurité 13
5 2	Mesures de sécurité supplémentaires 13
5 3	Renforcement des structures 13
	Répertoire des mots-clés 14
	Adoption et entrée en vigueur 16

Membres de la commission SIA 462 «Évaluation de la sécurité structurale des ouvrages existants»

Président:	A. Uebersax, Fribourg	CCN, Commission centrale des normes SIA
	M. Hartenbach, ing. SIA, Berne	Bureau d'études
	J. Jacquemoud, Dr sc.techn. , ing. SIA, Sion	Bureau d'études
	P. Lüchinger, Dr sc.techn., ing. SIA, Zurich	Bureau d'études
	J.C. Putallaz, ing. SIA, Sion	Bureau d'études
	W.A. Schmid, ing. SIA, Uetikon am See	Entreprise
	W. Schuler, ing. SIA, Berne	OFR, Office fédéral des routes
	M. Tschumi, ing. SIA, Berne	CFF, Chemins de fer fédéraux
	U. Vollenweider, Dr sc.techn., ing. SIA, Zurich	Bureau d'études

La traduction de cette directive a été mise au point par la commission SIA «Traductions en langue française»

Adoption et entrée en vigueur

La présente directive SIA 462, *Évaluation de la sécurité structurale des ouvrages existants*, a été adoptée par le Comité central de la SIA le 18 janvier 1994 à Zurich.

Elle entre en vigueur le 1er juin 1994.

Le président: Dr. H.-H. Gasser
Le secrétaire général: C. Reinhart

Copyright © 1994 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programme d'ordinateurs et de traduction sont réservés.